
TROISIEME PARTIE
LES SOURCES D'INFORMATION

TROISIEME PARTIE

LES SOURCES D'INFORMATION

Les différents secteurs faisant l'objet de modèles de commercialisation particuliers, il est utile de décrire chacun d'entre eux pour mettre en regard les sources d'information et les solutions statistiques adoptées. On s'attardera sur quelques domaines.

3.1. - Céréales

La France a produit 65 millions de tonnes de céréales en 2000 soit 19% de plus qu'en 1990. Il s'agit pour plus de la moitié de blé tendre qui avec le maïs et l'orge couvre 93% des tonnages. Le blé tendre et l'orge sont récoltés à raison de 60% dans le Bassin parisien. Le maïs est plutôt localisé dans le Midi-Pyrénées et la bordure atlantique (57%).

Tableau 7. Production de céréales (milliers de tonnes)

	1990	2000
Avoine	838	459
Blé dur	1 978	1 685
Blé tendre	31 362	35 668
Maïs grain	9 382	16 018
Orge et escourgeon	9 969	9 709
Seigle	232	146
Sorgho hybride	272	371
Triticale	624	1 262
Riz (paddy)	122	116
Autres (y c. mélanges)	281	250
Ensemble	55 060	65 684

Source : SCEES - Statistique agricole annuelle

Les céréales à paille sont moissonnées en juillet et en août, le maïs et le sorgho en octobre. Les grains sont livrés en principe sur l'ensemble de la campagne de commercialisation. Toutefois, la plus grande part est livrée aux coopératives dans les semaines qui suivent. Celles-ci stockent le grain et le commercialisent vers l'aval au fur et à mesure des besoins qui ne sont pas significativement différents d'un mois à l'autre. L'agriculteur reçoit un acompte à la livraison, complété par des compléments de prix jusqu'à la fixation du prix de campagne définitif, plus d'un an après la fin de celle-ci. La mesure des variations de prix des céréales est passée par plusieurs étapes.

Dans la base 1980, l'indice des céréales était calculé à partir d'une enquête de l'Onic restituant les prix à la sortie des organismes stockeurs. Ces prix étaient souvent eux-mêmes reconstitués dans chaque département à partir d'un prix de marché dont on défalquait des frais d'approche. L'Insee devait estimer le montant des marges des organismes stockeurs pour retrouver un prix au stade de la production. Cette estimation était hasardeuse et les marges définitives n'étaient connues qu'à la parution du bilan de fin de campagne (enquête « flash »), plus d'un an après la fin de la campagne, date à laquelle un indice définitif était calculé.

En 1988, l'Onic commence à réaliser l'enquête trimestrielle sur les prix des céréales. En 1990, il met en place l'enquête mensuelle sur les prix d'apport. L'Insee a participé à la phase de préparation de cette enquête qui donne le montant de l'acompte payé par les organismes stockeurs aux agriculteurs, dont la définition correspond aux besoins de l'indice. L'écart entre le montant des acomptes et le prix définitif de la campagne dépend de la capacité qu'ont les coopératives au moment de la récolte, de prévoir les conditions de la commercialisation. Si celles-ci sont incertaines, l'acompte sera relativement faible et les paiements différés seront élevés.

Le rapport entre l'enquête mensuelle et l'enquête trimestrielle ne se réduit pas à la prise en compte progressive des compléments de prix. L'enquête mensuelle collecte un prix payé dans chaque région en milieu de mois tandis que l'enquête trimestrielle appréhende des données comptables depuis le début de la campagne. Baser l'indice sur la seule enquête mensuelle a semblé devoir fausser le résultat final et en particulier, amoindrir les possibilités de comparaison des prix d'une campagne à l'autre. C'est la raison pour laquelle on a combiné en base 1990, les deux sources d'information.

A la parution des enquêtes trimestrielles, le niveau de chaque prix mensuel était corrigé de façon à ce que les prix moyens pondérés sur trois, six, neuf puis douze mois de la campagne, correspondent aux prix de l'enquête trimestrielle. En d'autres termes, on mensualisait le prix de campagne en lui affectant un profil d'acomptes largement calqué sur les majorations mensuelles versées aux céréaliculteurs pour rémunérer le stockage sur l'exploitation.

Ce système présentait l'avantage d'évaluer strictement les sommes perçues par les agriculteurs et d'être en phase avec les Comptes. Il cumulait toutefois différents inconvénients :

- Il entraînait des modifications successives des indices en cours de campagne, difficilement justifiables auprès des utilisateurs.
- Il était inutilisable pour l'analyse conjoncturelle puisque déconnecté à court terme du marché.
- Enfin, en dehors des Comptes prévisionnels qui interviennent en début de campagne avant les résultats de la première enquête trimestrielle, les Comptes étaient directement confectionnés à partir de l'enquête trimestrielle ou de l'enquête flash.

C'est pourquoi on est revenu aux prix de marché en base 1995. Cette décision est fondée sur l'observation qu'en moyenne annuelle, ceux-ci varient parallèlement aux prix de campagne et que par conséquent, le nouveau dispositif satisfait au cahier des charges de l'indice. Pour couvrir à la fois les destinations intérieures et extérieures, on combine plusieurs types de prix auxquels on attribue un poids équivalent :

- disponible départ zone de production : il s'agit de prix « base juillet » c'est-à-dire hors majorations mensuelles, relevés auprès d'organismes stockeurs
- rendu port d'embarquement : ce sont des prix représentatifs des grands flux d'exportation
- FOB départ zone de production

Tableau 8. Cotations retenues pour le prix des céréales

	Départ zone de production	Rendu port d'embarquement	FOB départ zone de production
Blé tendre	Départ Eure-et-Loir	Rendu Rouen	
Orge de mouture	Départ Eure-et-Loir	Rendu Rouen	
Orge de brasserie			FOB Creil
Maïs		Rendu Bordeaux-Bayonne	
Blé dur	Départ Beauce et Sud-ouest	Rendu La nouvelle	
Seigle	Départ Marne-Aisne-Ardennes		
Triticale	Départ Côte d'Or		
Sorgho	Départ Sud-ouest		
Avoine noire	Départ Aube-Yonne		
	Départ Marne-Aisne-Ardennes		

L'Insee n'exerce aucun contrôle sur la qualité de ces informations au regard des impératifs de la mesure des variations de prix. Le seul critère de pertinence réside dans son acceptation par les professionnels qui utilisent ordinairement ces indicateurs.

3.2. - Pomme de terre

La production française s'est fortement accrue entre 1990 et 2000, particulièrement celle de pommes de terre de conservation. En dehors des primeurs géographiquement dispersées, l'essentiel de la production est concentré en Nord-Picardie (61%), Ile-de-France, Centre, Champagne (ensemble 19%) et l'Ouest (10%).

Tableau 9. Production récoltée de pommes de terre - milliers de tonnes

	Production		% de la production				
	1990	2000	Ouest	Paris	Nord	Total	
Plants certifiés et dessus de plants	327	399	56	5	35	96	Ouest = Bretagne et Haute-Normandie
Pommes de terre de féculerie	1 057	1 324	1	34	66	100	Paris = Ile-de-France
Primeurs et demi-saison	428	461	20	5	27	51	Centre
Pommes de terre de conservation	2 908	4 250	9	21	65	94	Champagne-Ardenne
Ensemble pommes de terre	4 721	6 434	10	19	61	90	Nord = Nord et Picardie

Source : SCEES - Statistique agricole annuelle

Plants de pommes de terre

Les plants certifiés sont cotés chaque semaine entre octobre et mars par le Service des nouvelles des marchés pour cinq variétés : Béa, Ostara, Sirtema, Bintje, BF15. On relève les prix des petits et moyens calibres origine Nord en classe A. Les prix sont pondérés sur la base des statistiques de plombage fournies par la Fédération des producteurs de plants de pommes de terre (FPPPT).

Pomme de terre de féculerie

La Fédération nationale de la féculerie calcule un prix valable pour une campagne courant de septembre jusqu'en août.

Pomme de terre de primeur

Les tubercules commercialisés avant maturité sont dits primeurs ou nouvelles. La distinction entre primeurs et demi-saison est d'ordre commercial. L'arrêté du 31 octobre 1961 autorise la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » aux tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage (tubercules peaux) et inaptes de ce fait à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée jusqu'au 31 juillet inclus¹. Le terme demi-saison s'applique aux pommes de terre de mêmes caractéristiques commercialisées après cette date. La production n'est pas concentrée dans le nord de la France comme la pomme de terre de conservation, mais plus dispersée (27% en Nord-Picardie, 20% dans l'Ouest, 17% en Aquitaine, 10% dans le Sud-est). Les cotations sont relevées par le SNM sur les marchés physiques au stade production. On a retenu les pommes de terre lavées à l'exclusion de la ratte², en regroupant les variétés et en distinguant les origines et la classification culinaire (voir ci-dessous).

Tableau 10. La pomme de terre de primeur dans l'IPPAP

	Chair	
	normale	ferme
Basse-Normandie	x	
Bretagne	x	x
France	x	x
Sud-Ouest	x	x
PACA	x	x
Rhône-Alpes ou Sud-est	x	x

1. Ceci vaut pour les pommes de terre françaises. Le consommateur trouve dès le début du printemps des primeurs provenant du Maroc ou d'Espagne

2. Peu présente et d'un prix très éloigné des autres

Pomme de terre de conservation

Elles sont récoltées à maturité et se peuvent se conserver plusieurs mois, d'où leur dénomination. L'économie de la pomme de terre a subi de profondes transformations depuis une vingtaine d'années. Il s'agissait jusque dans les années quatre-vingt d'un produit bon marché, assez uniforme, dominé par la Bintje. La profession a produit des efforts pour adapter un produit resté rustique aux mutations de la distribution. Il en est résulté une amélioration des techniques de culture et de conditionnement et une multiplication des variétés mises en marché. Dans le même temps, une puissante industrie de transformation s'est développée. Les pommes de terre destinées à la fabrication de flocons de purée, chips, frites surgelées, produits apéritifs... sont classées en pommes de terre de conservation, même si elles sont récoltées avant maturité, ce qui arrive quelquefois. Elles sont généralement cultivées par des agriculteurs liés par contrat à un industriel et les prix sont fixés pour une campagne ou une demi-campagne. Ils sont observés auprès de ces derniers par le Service de statistique agricole de Nord-Picardie.

Selon leur tenue à la cuisson et leur usage culinaire, les pommes de terre commercialisées en frais sont classées en :

- Variétés à chair normale pour la confection de purée et de frites,
- Variétés à chair ferme destinées à être cuisinées sautées ou en salade.

L'observation des prix pose quelques problèmes épineux liés à la multiplicité et la motilité des filières. Pour la base 1995, les prix relevés par le Service des nouvelles des marchés au stade de la production avaient été retenus. Ces séries de prix se sont toutefois révélées évanescentes et on a dû en cours de base, trouver des informations plus robustes. L'indice s'appuie aujourd'hui sur les synthèses élaborées par le Centre SNM de Lille, à partir de prix relevés au stade expédition pour la Bintje (Spot), les autres variétés à chair normales et les variétés à chair ferme (France-Pomme de terre) :

Tableau 11. La Bintje

Prix	Provenance	cat	calibre	conditionnement	
Spot	Nord-Picardie	I	40-70mm	Sac 10 kg	lavée
Spot	Nord-Picardie	I	50-75mm	Sac 10 kg	lavée

Tableau 12. Pomme de terre à chair normale, catégorie I

Variété	Conditionnement	Variété	Conditionnement
Agata	carton 12,5kg	Monalisa	carton 12,5kg
	sac 5kg		sac 5kg
	sac 10kg		sac 10kg
	sac 25kg		sac 25kg

Tableau 13. Pomme de terre à chair ferme, catégorie I

Variété	Provenance	Conditionnement	Variété	Provenance	Conditionnement
Amandine	Nord-Picardie	carton 12,5kg	Franceline	Bretagne	carton 12,5kg
		filet 2,5kg			filet 2,5kg
Belle de Fontenay	Loiret	carton 12,5kg		Loiret	carton 12,5kg
		filet 2,5kg		filet 2,5kg	
Nicola	Bretagne	carton 12,5kg		Nord-Picardie	carton 12,5kg
		filet 2,5kg			filet 2,5kg
Roseval	Bretagne	carton 12,5kg	Charlotte	Bretagne	carton 12,5kg
	Loiret	filet 2,5kg		filet 2,5kg	
Chérie	Loiret	carton 12,5kg		Loiret	carton 12,5kg
		filet 2,5kg		filet 2,5kg	
	Nord-Picardie	carton 12,5kg	Nord-Picardie	carton 12,5kg	
		filet ou sac 2,5kg		filet 2,5kg	

L'absence de statistiques de production ventilées par variétés a compliqué le calcul des coefficients de pondération. Les tonnages de pommes de terre ont été estimés à partir des statistiques de production de plants certifiés, en appliquant des coefficients techniques.

Tableau 14. Valeur des catégories et variétés (%)

Pommes de terre	100
Pommes de terre de féculerie	5
Pommes de terre de primeur	7
Pommes de terre de conservation	88
Pommes de terre pour l'industrie	16
Pommes de terre de conservation en frais	72
Variétés à chair normale	24
<i>Bintjes</i>	3
<i>Agata</i>	15
<i>Mona-Lisa</i>	6
Variétés à chair ferme	48
<i>Roseval</i>	1
<i>Charlotte</i>	27
<i>Nicola</i>	9
<i>Belle de Fontenay</i>	1
<i>Franceline</i>	3
<i>Chérie</i>	2
<i>Amandine</i>	5

Source : Insee

3.3. - Vins

La France qui produit chaque année 50 à 60 millions d'hectolitres de vin se place avec l'Italie parmi les deux premiers acteurs d'une production mondiale oscillant entre 260 et 300 millions d'hectolitres. Les vins sont classés en vins de consommation courante et vins de qualité. Ces derniers représentent 84% de la valeur des ventes pour un peu moins de la moitié des quantités.

Les vins de qualité provenant de régions délimitées (VQPRD) regroupent :

- Appellation d'origine contrôlée (AOC) définis par une aire de production, des pratiques culturales, un rendement maximum, un encépagement immuable, un degré alcoolique minimal, des critères analytiques et parfois même, des conditions de vieillissement.
- Vins délimités de qualité supérieure (AO-VDQS) soumis à une réglementation moins stricte.

Les autres vins se partagent en :

Vins aptes à la distillation en Cognac et

Vins de consommation courante (VCC) au sein desquels on distingue :

- Les vins de pays soumis à délimitation de zone de production et certaines conditions de culture.
- Les vins de table généralement commercialisés sous un nom de marque.

Toute vente de vin s'accompagne de l'établissement par le viticulteur, d'un document normalisé destiné à la Direction générale des impôts, dont un volet est adressé au Comité interprofessionnel. Celui-ci réalise les statistiques de ventes en volume et en prix ventilées par cru. On a sélectionné dans chaque région de production³ les appellations les plus importantes, une centaine au total.

3. L'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais a interrompu ses envois en 1996.

Tableau 15. Nombre de séries suivies par région viticole et catégorie de vin

	Séries		Séries
Bordeaux	22	Vins de Provence	3
Bourgogne	15	Fitou, Corbières, Minervois	3
Alsace	8	Champagne	1
Côtes du Rhône	9	Vin doux naturel (VDN)	4
Pays Nantais	3	Vin délimité de qualité supérieure (VDQS)	3
Anjou et Saumur	9	Vin de pays	2
Gaillac	2	Vin de table	2
Vins de Dordogne	10	Vin pour Cognac	6

Les synthèses reprises des organisations interprofessionnelles couvrent les vins vendus en vrac au négoce par l'agriculteur ou la coopérative, à l'exclusion de ceux mis en bouteille sur l'exploitation. Lorsque les états statistiques le permettent, on retient les ventes de la campagne en cours à partir du mois où elles dépassent en volume celles de la précédente soit généralement en début d'année civile, quelques mois après la vendange. Les séries élémentaires dont le nombre figure ci-dessus correspondent généralement à des appellations.

Le Champagne

Le prix du kilogramme de raisin destiné à la vinification en Champagne était jusqu'en 2003 fixé en début de campagne au cours d'une réunion présidée par le Préfet de Région. Les viticulteurs champenois sont rémunérés par le négoce selon leur localisation dans des zones plus ou moins réputées. Les meilleurs terroirs sont classés en crus à 100% (le raisin est payé 100% du prix indicatif), d'autre en crus à 90% et ainsi de suite, des primes s'ajoutant à ce montant. Le prix du raisin est ainsi fixé pour toute une campagne de commercialisation qui s'étale sur douze mois. Toutefois, à partir de la récolte 2004, ce système de prix indicatif a été abandonné. Les prix sont relevés par les courtiers et communiqués par l'entremise du Service régional de statistique agricole.

Les vins aptes à la distillation en Cognac

Entre octobre et mars, les viticulteurs vendent aux distillateurs un vin produit sur l'exploitation. Les six appellations retenues correspondent à six zones géographiques de qualité décroissante. Les prix sont exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur. Pour assurer la stabilité de structure de l'indice d'ensemble, le dernier prix observé est reporté sur les mois suivants jusqu'au début de la nouvelle campagne. L'indice annuel est toutefois calculé sur les seules ventes.

Les vins de consommation courante

Les prix des vins de consommation courante sont communiqués chaque mois par l'Onivins. On reprend les vins de table et les vins de pays en rouges et rosés et en blanc. Les prix sont exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur.

3.4. - Oléagineux

L'agriculture française a produit 5,5 millions de tonnes de graines oléagineuses en 2000 dont 3,5 millions de tonnes de colza. Les oléagineux sont cultivés principalement dans une zone s'étalant de la Lorraine, vers la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, le Centre, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Les protéagineux sont produits dans l'ensemble du Bassin Parisien.

Les prix du colza et du tournesol sont relevés par l'ONIOIL auprès d'un échantillon d'opérateurs (négociants, courtiers, triturateurs) au stade départ région Centre. Il s'agit comme pour les céréales d'un prix "sortie organisme stockeur". Pour le soja, compte tenu du faible poids de la production française et européenne et de l'importance des importations (80% des utilisations), il n'existe pas de cotation proprement française et on reprend la cotation CAF Rotterdam.

3.5. - Horticulture

L'horticulture couvre différents domaines : fleurs coupées, plantes en pot et à massif, plants de pépinières, bulbes, boutures et jeunes plants, plantes vivaces aromatiques et aquatiques dont seuls les trois premiers sont repris dans l'Ippap.

3.5.1. - Fleurs coupées

Principalement localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les cultures florales ont reculé durant les années quatre-vingt-dix, en particulier l'œillet dont la production est divisée par trois. L'ouverture dans le courant des années quatre-vingt d'une base de données reprenant les relevés du SNM a permis dès la base 1990 de s'appuyer sur une masse considérable de cotations. Les espèces ont été sélectionnées et pondérées sur la base des recensements de l'horticulture de 1988/89 et de 2001. On calcule un indice pour l'anémone, le chrysanthème, le dahlia, le gerbera, le glaïeul, l'iris, le lilium, le mufler, le muguet, l'œillet, la renoncule, la rose, la tulipe et le sapin de Noël. Le calendrier prononcé des arrivages et l'absence de certaines espèces une partie de l'année a entraîné l'adoption d'un panier variable pour calculer l'indice des fleurs.

Chaque espèce présente des caractères particuliers que l'examen des cotations permet d'explorer. Il est essentiel d'analyser les liens entre le prix et les caractéristiques des marchandises, de façon à privilégier les variables déterminantes pour le choix des séries de prix. Par exemple, pour la rose, nous avons retenu en premier lieu le calibre (longueur de tige en cm), puis la catégorie, la provenance, dans une moindre mesure la variété. Cela ne signifie pas que des changements dans la hiérarchie des critères ne puissent intervenir, qui nous conduisent à modifier notre dispositif.

Le mode de calcul des précédentes bases reposait sur la sélection de séries clairement individualisées. Pour la base 2000, on a écarté les séries ou les parties de champ dont les cotations sont irrégulières et excentrées pour se concentrer sur le cœur de marché.

Rose

La rose fait l'objet d'une rotation variétale rapide, conséquence de la politique commerciale des obtenteurs. Certaines variétés, dominantes lors de l'établissement des bases précédentes ont disparu ou sont en déclin, supplantées par de nouvelles venues. En base 1980, on relevait les cotations en Baccara et en Sonia. Mettant à profit les possibilités offertes par la base SNM, on avait ensuite étendu l'observation à 14 variétés, couvrant 73% des arrivages.

Roses roses : Anna, Candia, Harmonie, Omega, Sonia, Vivaldi représentant 29% des arrivages

Roses rouges : Ariana, Dallas, Royal-red, Vega, en tout 34% des arrivages

Autres couleurs : Cocktail, Simona, Texas et White-success couvrant 10% des arrivages.

Maintenu pour la base 1995, cet échantillonnage devait être adapté. L'objectif est à la fois d'observer des variétés régulièrement présentes sur les marchés et de tenir compte des nouvelles tendances et des potentialités qu'elles renferment. L'indice repose désormais sur l'observation de vingt variétés sur deux marchés, Nice-fleurs et Hyères, les places de Nice-cadran et de Rungis n'étant pas suffisamment actives et le marché d'Ollioule ayant fermé en 1997. La catégorie I n'étant plus cotée de façon régulière, on a retenu la catégorie Extra. Enfin, écartant les calibres 30 et 90 insuffisamment représentés, on s'est recentré sur les tiges de 40 à 80 centimètres. L'indice repose sur 24 500 relevés annuels, soit une moyenne mensuelle de plus de 2000 observations.

Tableau 16. Nombre annuel moyen de cotations par variété entre 2000 et 2002

	Hyères	Nice	Total
Akito	341	606	947
Ambiance	1 025	547	1 572
Anna	819	595	1 413
Bianca	978	494	1 472
Byblos	840		840
Candia		647	647
Femma	565		565
First-red	1 201	666	1 868
Léonidas	873	482	1 355
Magnum	648	531	1 179

	Hyères	Nice	Total
Maya	750	520	1 270
Maya pink	685		685
Milva	952	592	1 544
Noblesse	1 043	192	1 235
Red-France	777	645	1 422
Royal-red	798	611	1 409
Suéla	917	552	1 468
Texas	1 015	653	1 668
Twingo	852		852
Virginia	590	572	1 162
Total	15 669	8 902	24 571

Source : Ministère de l'agriculture, Service des nouvelles du marché

Anémone

De nouvelles variétés sont apparues depuis dix ans, mais la variété De Caen reste dominante. Comme lors des précédentes bases, on retient les cotations en catégories I et Extra sur les places de Nice-fleurs et Hyères en excluant les fleurs provenant de Midi-Pyrénées dont les arrivages sont épisodiques et dont le niveau de prix très excentré risque d'entraîner des effets de structure.

Chrysanthème

On écarte le cadran de Nice sur lequel les arrivages sont irréguliers. On retient les cotations des variétés Spider et Alvéolé en catégorie Extra et on calcule l'indice sur la base du prix moyen de l'ensemble.

Dahlia

La production de Dahlia est plus dispersée géographiquement que celle des autres espèces. Il y a notamment une production importante en Ile-de-France. On retient les fleurs de coloris mélangés et de variétés Cactus et Pompon provenant de cette région. On exclut les cotations en catégorie II.

Gerbera

On a gardé les cotations en catégories Extra sur les deux marchés en fleurs blanches et coloris mélangés exclusion faite des bouquets et des provenances marquées "France".

Glaïeul

On a exclu de l'échantillon les cotations sans indication de variété. On retient donc l'ensemble des cotations en catégorie Extra.

Iris

L'indice est basé sur les prix en catégorie Extra des variétés Professeur Blaauw et Hildegard relevés à Hyères et Nice.

Lilium

On retient les groupes de variétés Asiatique et Oriental exclusion faite de la variété Casabianca et les fleurs de 70cm en catégorie Extra.

Muflier

On retient les fleurs de coloris mélangés en catégories I et Extra.

Muguet

Le marché du Muguet fonctionne de façon différente de celui de la plupart des autres espèces. Il n'est pas produit principalement en Provence, mais en Pays de Loire. Les cotations les plus régulières sont relevées à Rungis au stade de gros. On retiendra les cotations en catégories I ou Extra.

Œillet

La collecte de prix porte sur les deux sous-espèces Unifleurs et multifleurs. Pour chacune d'entre elles, on relève les prix des catégories I et Extra en coloris mélangés à Nice et à Hyères.

Renoncule

On observe les prix de la variété *de France* en catégories I et Extra en coloris mélangés.

Tulipe

On a retenu les cotations à Hyères et Nice des fleurs tirées en catégories I ou Extra en excluant la variété Maureen dont les arrivages sont irréguliers et les prix assez différents.

Sapin de Noël

Les sapins de Noël ont été regroupés avec les fleurs coupées. Leurs prix sont relevés à Rungis au stade de gros. On retient les prix de l'Epicéa, le Nordmann étant encore principalement importé. Les calibres supérieurs à 2,50m et inférieurs à 0,80m ont été écartés de la mesure ainsi que les produits importés et les produits floqués.

Tableau 17. Récapitulatif des cotations retenues dans l'indice des fleurs coupées

Espèces	Variétés	Coloris	Cat	Calibre	Marchés	Provenance
Anémone	de Caen		I, Extra		Nice-fl, Hyères	sauf Midi-Pyr.
Chrysanthème	Spider, Alvéolé		Extra		"	
Dahlia	Cactus, Pompon	Mélangés	I, Extra			Ile-de-France
Gerbera		blanc+mélangés	Extra		Nice-fl, Hyères	
Glaïeul	toutes variétés spécifiées		"			
Iris	Prof. Blaauw, Hildegard		"		Nice-fl, Hyères	
Lilium	Asiatique, oriental sauf Casabianca		"	sauf 70 cm		
Muflier		Mélangés	I, Extra			
Muguet			"		Rungis	Pays de Loire
Œillet	sous-espèces unifleurs et multifleurs	mélangés	"		Nice-fl, Hyères	
Renoncule	de France	"	"			
Rose	voir tableau 16		Extra	40 à 80 cm	Nice-fl, Hyères	
Tulipe	sauf Maureen		I, Extra		"	
Sapin de Noël	Epicéa	hors floqués		80 - 250cm	Rungis	France

3.5.2. - Plantes en pot et plantes à massif

Les plantes en pot sont vendues dans des pots de terre cuite, prêtes à l'installation généralement en intérieur. Les plantes à massif sont conditionnées en godet plastique pour être repiquées dans un bac ou un jardin. Les prix de différents produits sont observés par le SNM à plusieurs stades (production, expédition, gros). Compte tenu de la difficulté à suivre les mêmes séries plus de quelques mois, un grand nombre de séries sont retenues, chacune d'entre elles contribuant à la variation de l'indice du poste en fonction de sa variation propre.

3.5.3. - Plantes de pépinières

Il s'agit de plantes ligneuses destinées à être repiquées dans les jardins, les espaces publics généralement dans les villes, les vergers, les forêts. Les prix sont relevés en septembre lorsque paraissent les catalogues des principaux pépiniéristes.

On a sélectionné 88 articles parmi les plus représentatifs après consultation des professionnels. Ils couvrent les domaines suivants :

Tableau 18. Plantes de pépinières : nombre de cotations retenues dans l'IPPAP

	Séries		Séries
Pépinière ornementale	43	Rosiers	3
Feuillus de haie	11		
Autres feuillus	4	Pépinière forestière	38
Conifères de haie	12	Epicéa	5
Autres conifères	2	Pin	12
Autres (couvre-sols, plantes grimpantes)	14	Sapin	4
Arbres fruitiers	4	Douglas	2
Pommiers	1	Autres résineux	3
Poiriers	1	Chênes	6
Pruniers	1	Hêtres	2
Pêchers	1	Peupliers	4

Les prix affichés sur les catalogues varient dans de fortes proportions en fonction de l'espèce, la taille de la plante et l'unité de vente (prix dégressif en fonction de la quantité achetée). Cela entraîne une double conséquence affectant le suivi des prix et le type d'indice.

Les paramètres de commercialisation (calibre, unité de vente) changent fréquemment. Le raccordement s'appuie chaque année sur les séries pérennes.

Les plants de pépinières offrent le cas particulier de prix très sensibles aux caractéristiques commerciales (pouvant aller de un à trente pour une même espèce selon le calibre, l'unité de vente ...), sans qu'on connaisse la composition du chiffre d'affaires au-dessous des regroupements énumérés ci-dessus (Recensement de l'horticulture de 2001). L'indice affecté à une campagne pour un poste est le produit de celui de la campagne précédente par la moyenne géométrique des variations de prix de ses séries élémentaires.

3.6. - Autres produits végétaux

3.6.1. - Semences et plants

Le Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS) fournit chaque automne le montant des primes de multiplication qui s'additionne au prix de campagne de chaque céréale à paille pour rémunérer les producteurs de semences.

Il indique également le prix de campagne des semences fourragères : ray-grass d'Italie, ray-grass anglais, dactyle, fétuque élevée, luzerne, trèfle violet.

Les prix des plants de pommes de terre sont relevés dans la presse professionnelle. Les variétés Bea, Ostara, Sirtema, Bintje et BF15 ont été retenues en distinguant les petits et des moyens calibres.

Les coefficients de pondération sont repris de la statistique agricole annuelle pour les semences de céréales et les semences fourragères et de la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPPT) pour les plants de pommes de terre.

3.6.2. - Betteraves

La production de betteraves a peu changé depuis 1990. Les régions Nord, Champagne, Ile-de-France et surtout Picardie assurent 82% des tonnages.

La production de betterave est contingentée. Les besoins communautaires sont couverts par le quota A rémunéré au prix de base, tandis que le quota B correspond aux quantités dont l'Union européenne subventionne l'exportation. Ce quota B est toutefois frappé de taxes supérieures à celle du quota A. Le surplus (hors quota) est vendu sur le marché libre et rémunéré aux cours mondiaux. On calcule sur cette base un prix moyen en fonction des volumes de production affectés aux différents quotas. Notons qu'on calcule un prix moyen tous quotas confondus, ceux-ci ne correspondant ni à des qualités différentes, ni à des filières de commercialisation distinctes, mais à une dégressivité de la rémunération pouvant affecter chaque producteur.

Dès 2006, le système se rapprochera de celui appliqué dans les céréales, de prix se rapprochant des cours mondiaux, complétés par une aide directe aux agriculteurs.

3.6.3. - Fourrages

En dehors de l'herbe broutée, du foin et du lait tété, les aliments du bétail proviennent de l'industrie de l'alimentation animale. Ils sont fabriqués sur la base de lait en poudre, céréales, tourteaux de protéagineux, sous-produits de l'industrie oléagineuse, sucrière ou de la brasserie (tourteaux, mélasses, drêches). parmi les fourrages, seule la luzerne fait l'objet d'un marché suivi.

L'indice du prix des fourrages est donc basé sur la seule luzerne. Le Syndicat des déshydrateurs de luzerne communique les prix versés aux agriculteurs de Champagne-Ardenne. Le prix de campagne est généralement connu par approches successives, au fur et à mesure de la commercialisation.

3.6.4. - Légumes secs

La production de haricots et de lentilles (respectivement 9000 et 12000 tonnes) a progressé depuis 1990. On relève chaque mois auprès de négociants le prix d'achat de plusieurs espèces :

- Lentille verte
- Lentille du Puy
- Lentille du Berry
- Lingot du Nord
- Lingot de Vendée
- Flageolet
- Pois vert

3.6.5. - Protéagineux

La France produit 2,1 millions de tonnes de graines protéagineuses dont 1,9 million de tonnes de pois. Le prix des pois protéagineux est un prix *FOB Creil* relevé chaque semaine dans la *Dépêche* (prix sortie organismes stockeurs).

3.6.6. - Tabac

La France produit 25 000 tonnes de tabac en 2000, en recul de 9% par rapport à la production de 1990, recul particulièrement sensible dans les principales régions de production, Aquitaine et Alsace.

L'Association nationale des producteurs de tabac calcule en début de campagne des prix prévisionnels par variété et des prix définitifs pour la précédente campagne, qui permettent de corriger la précédente estimation. Les prix sont indiqués pour trois variétés.

- Burley
- Virginie
- Tabac noir léger

3.6.7. - Lin

La France a produit 372 000 tonnes de lin roui (récolté après destruction par fermentation de la gomme qui tient les fibres), en progression de 2% par rapport à 1990. Le lin est cultivé dans les régions côtières de la Manche.

Le prix de campagne des pailles de lin récoltées chaque année en juillet est fourni par le Comité interprofessionnel de la production agricole du lin (CIPALIN). Il s'agit d'un prix au stade de la production.

3.6.8. - Houblon

La production française de houblon a plus que doublé entre 1990 et 2000 pour atteindre 1 700 tonnes, dont 97% en Alsace. La campagne du houblon s'étale d'octobre à septembre ; les agriculteurs livrant à une coopérative qui assure la transformation. L'Association générale des producteurs de houblon fournit par approches successives un prix moyen de campagne.

3.7. - Fruits et légumes

La partie de l'indice consacrée aux fruits et légumes est calculée par le Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture (SCEES)⁴. L'indice des fruits et légumes a commencé d'être intégré à l'Ippap en base 1975, mais il existait un indice expérimental en base 1970.

Pour répercuter fidèlement les évolutions des prix en dépit du profil saisonnier très prononcé des arrivages, le jeu de coefficients de pondérations permettant le calcul des regroupements change chaque mois⁵. Ceci concerne l'ensemble des postes et regroupements jusqu'à l'ensemble fruits et légumes dont le poids dans l'indice général reste fixe. Jusqu'en base 1995, l'absence inopinée de cotation d'un composant élémentaire, entraînait pour le mois en question, l'annulation de la pondération de ce composant, qui se répercutait jusqu'à l'espèce. En base 2000, les coefficients de pondération employés pour le calcul des indices des regroupements ne changent pas au-delà du composant défaillant.

Les espèces se décomposent en variétés, elles-mêmes regroupées dans certains cas en sous-espèces relatives aux périodes de production (poires d'été ...). Les indices sont calculés au niveau de composants régionaux d'espèces ou de variétés, 55 pour les fruits et 78 pour les légumes. Enfin, le calcul est alimenté par 212 séries élémentaires au lieu de 600 en base 1995.

Ce recul est une conséquence du passage progressif du stade production vers le stade expédition sur lequel on s'est généralement limité à la série la plus représentative à cause de l'absence de statistiques d'arrivages. Seuls 12% des composants sont observés au stade production (4 pour les fruits et 12 pour les légumes) au lieu de 28% en base 1995.

La principale difficulté réside dans l'instabilité des séries, conséquence des changements incessants de leurs différentes caractéristiques. Depuis la mise en place de la base 2000, 385 changements ont affecté les 212 séries de prix, qui ont rendu nécessaire la consultation des enquêteurs du SNM.

L'indice s'attache aux fruits et légumes frais métropolitains, à l'exclusion des productions destinées à la transformation qui empruntent des circuits particuliers qu'on observe mal actuellement. Cette dernière caractéristique constitue la principale lacune de l'IPPAP compte tenu de l'importance de la transformation dans les ventes d'un grand nombre d'espèces et de la différence du mode de formation des prix avec les filières de commercialisation en frais.

4. cf Agreste - Chiffres et données n°165 - février 2005.

5. voir au §1.3. pour les propriétés du panier variable et en annexe pour les coefficients

3.8. - Bétail

L'élevage français est principalement localisé dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Les années quatre-vingt avaient vu disparaître les petits marchés aux bestiaux d'intérêt local au profit des grands marchés physiques régionaux. Ceux-ci ont aujourd'hui perdu une grande partie de leur pouvoir d'attraction. Les cotations nationales sont calculées par l'Office de l'élevage⁶ sur la base des constatations opérées par les Commissions régionales de cotation. Composées de représentants de la profession et de l'administration, ces commissions élaborent chaque semaine des prix *Entrée abattoir* hors taxe sur une grille européenne d'animaux, à partir de relevés opérés par l'Office de l'élevage auprès d'un échantillon d'entreprises d'abattage. Les Commissions nationales de cotation compétentes pour chaque espèce se réunissent une fois par an pour avaliser les travaux et étudier des améliorations du système.

Tableau 19. L'élevage français. effectifs et localisation

Millions de têtes	1990	2000	Principales régions de production
Bovins	21,4	20,3	▫ Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie, Auvergne, Rhône-Alpes
Vaches laitières	5,3	4,2	▫ Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Aquitaine, Limousin, Bourgogne,
Vaches nourrices	3,7	4,3	▫ Bretagne, Pays de Loire, Midi-Pyrénées
Veaux de boucherie	0,8	0,7	▫ Bretagne, Pays de Loire
Porcins	12,3	14,9	▫ Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre, Pays de Loire, Midi-Pyrénées
Caprins	1,2	1,2	▫ Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, PACA, Aquitaine, Auvergne
Ovins	12,3	14,6	▫ Basse-Normandie, Pays de Loire, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine
Equins	0,3	0,4	▫ Bretagne, Pays de Loire, Rhône-Alpes, Aquitaine
Gallus	198,4	206,0	▫ Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées
Lapins	16,3	11,1	▫ Pays de Loire, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées
Canards	16,7	24,5	▫ Bretagne, Pays de Loire, Centre, Rhône-Alpes
Dindes et dindons	27,8	38,5	▫ Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Aquitaine, Bretagne
Oies	1,2	0,8	▫ Pays de Loire, Bretagne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
Pintades	13,3	12,1	

Source : Ministère de l'agriculture, SCEES

Les effectifs de gros animaux se sont globalement stabilisés entre 1990 et 2000, tandis que l'élevage de volailles se développe un peu. La production d'œufs de poules reste stable aux alentours de 10,5 milliards d'unités.

3.8.1. - Gros bovins de boucherie

Les cotations sont réalisées par dix commissions régionales sur différentes catégories d'animaux classées selon leur conformation dans la grille européenne (de E : excellente conformation à A : conformation très médiocre). Les Commissions Nord, Est, Bourgogne Franche-Comté, Limousin Auvergne, Rhône Sud-est, Sud-Ouest, Pays de Loire, Bretagne, Normandie, Centre cotent les différentes catégories d'animaux pour les classes de conformation E, U, R, O et P, cette dernière classe uniquement pour les vaches.

L'observation des prix des gros bovins n'a pas changé par rapport au dispositif de la base 1995. On reprend les cotations nationales dans les classes de conformation suivantes :

Tableau 20. Les gros bovins de boucherie dans l'IPPAP

	E	U	R	O	P
Bœufs	x	x	x	x	
Génisses	x	x	x	x	
Vaches		x	x	x	x
Taureaux		x	x		
Jeunes bovins	x	x	x	x	

6. Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, regroupant à partir de la fin 2005, l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) et l'Office national interprofessionnel du lait (ONILAIT).

3.8.2. - Gros bovins maigres

Les éleveurs achètent des jeunes animaux auprès des producteurs de lait ou des naisseurs professionnels. Deux catégories de bovins entrent sous la dénomination d'animaux maigres : les veaux de huit jours à trois semaines (voir ci-dessous) et les animaux de 6 à 24 mois.

Les commissions siègent à Limoges, Clermont-Ferrand et Dijon. On a retenu pour l'indice les moyennes nationales pour les catégories les plus représentatives :

Tableau 21. Les gros bovins maigres dans l'IPPAP

	E	U	R	O
Limousins, mâles	x	x		
Limousins, femelles	x	x		
Charolais, mâles	x	x	x	
Charolais, femelles	x	x	x	
Races croisées, mâles		x	x	
Races croisées, femelles		x	x	
Races rustiques, mâles			x	x

3.8.3. - Veaux de boucherie

A partir des cotations établies par les Commissions Sud-Ouest, Centre, Centre-Est, Nord-Ouest, Ouest pour différentes classes de cotation et différentes présentations, l'Office de l'élevage calcule une cotation nationale aux 100kg des veaux clairs que l'on reprend pour l'IPPAP.

3.8.4. - Veaux de huit jours à trois semaines

Les petits veaux sont achetés auprès des élevages laitiers ou des naisseurs en animaux de races à viande. Les veaux d'engraissement, généralement de races laitières sont destinés à la production de veaux de boucherie tandis que les veaux d'élevage sont orientés vers la production de gros bovins, éventuellement pour la souche. On reprend les moyennes hebdomadaires nationales calculées à partir des prix constatés par l'Office de l'élevage sur les marchés d'Agen, Château-Gontier, Saint-Etienne, Le Cateau-Cambrésis, Lezay, Lyon-Corbas, Rabastens de Bigorre, Rethel et Sancoins pour les catégories suivantes :

Tableau 22. Les veaux maigres dans l'IPPAP

Races et conformation →	Normands Montbéliards Frisons	Femelles tous croisements	Mâles tous croisements	Mâles 40 à 45 kg	Mâles 45 à 50 kg	Mâles 50 à 60 kg
Animaux d'élevage légers	x	x	x			
lourds	x	x	x			
Animaux d'engraissement				x	x	x

3.8.5. - Porcs

Les cotations des porcs charcutiers sont relevées par le SNM et officialisées par les Commissions régionales siégeant à Rennes, Nantes, Metz, Lyon, Toulouse. On reprend la cotation nationale classe E.

3.8.6. - Ovins

Les prix des ovins sont constatés par quatre commissions régionales :

- Sud-est (Avignon),
- Centre-ouest (Limoges),
- Sud-ouest (Toulouse),
- Ouest-Nord (Paris)

Les prix des agneaux et des brebis sont relevés selon l'état d'engraissement (maigre, ciré, couvert, gras, très gras), le poids et la classe de conformation.

Tableau 23. Les ovins dans l'IPPAP

		E	U	R	O
Limoges,	cirés		x	x	x
	couverts	x	x	x	x
	gras	x	x	x	
Midi-Pyrénées	cirés		x	x	x
	couverts		x	x	x
	gras		x	x	

3.8.7. - Equidés

A partir des cotations établies par les Commissions

- Nord et Est,
- Grand Ouest,
- Grand Sud-Est,
- Grand Sud-Ouest,

on reprend les prix des catégories suivantes :

Poulains extra et bons
Races légères extra et bon
Races lourdes extra

3.9. - Volailles, œufs et lapins

La production française de volaille est principalement localisée en Bretagne (37% de l'espèce Gallus, 40% des dindes, 11% des pintades, 14% des canards, 16% des lapins) et Pays-de-Loire (17% de l'espèce Gallus, 25% des dindes, 37% des pintades, 38% des canards, 31% des lapins).

Une grande partie de la production est intégrée. L'animal reste la propriété de la coopérative, du fabricant d'aliments du bétail ou de l'abatteur qui le met en pension chez l'éleveur auquel il fournit l'aliment, éventuellement les produits vétérinaires et certains services. L'éleveur ne perçoit donc pas un prix, mais la rémunération d'un service qui varie en fonction du poids des animaux finis.

Les prix relevés par le SCEES sont généralement ceux payés aux intégrateurs par l'abattoir dans les principaux départements et régions de production. Ils sont habituellement fixés par contrat pour deux ou trois ans.

Tableau 24. Volailles. Départements ou régions d'enquête et coefficients de pondération

	Oeufs	Poulet			Pintades		Dindes	Canards		Lapins
		de label	standard	export	de label	Autres		à rôtir	gras	
Ain			3					4		
Allier		3	5				1			
Gers	2	9								
Landes		18			23			98		
Loir et Cher			2				4			
Pas-de-Calais	3	2	5							5
Saône et Loire		7	2		11	8		4		
Somme	2									
Vienne										5
Bretagne	82	11	57	100		43	70	21		33
Pays de Loire	11	50	26		66	49	25	71	2	57
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Ministère de l'agriculture, SCEES

3.10. - Lait

L'élevage français produit environs 250 millions d'hectolitres de lait.

Tableau 25. Production traitée (M hl)

	1990	2000
Lait de brebis	1,9	2,5
Lait de chèvre	4,4	4,8
Lait de vache	257,0	242,5

Source : Ministère de l'agriculture, SCEES

On ne relève pas à ce jour le prix du lait de chèvre.

3.10.1. - Lait de vache

Les éleveurs sont généralement organisés en coopératives qui collectent le lait à la ferme, le transforment ou le revendent aux industriels. Les coopératives versent un acompte qu'elles complètent au fur et à mesure de la commercialisation des produits transformés. Seul l'acompte est relevé par l'enquête. La Franche-Comté dont les fruitières payent des acomptes relativement faibles n'a pas été retenue dans l'échantillon.

Le prix du lait est fixé en fonction de la conjoncture selon un barème propre à chaque laiterie, se référant à la teneur en matière grasse et en matière protéique et à la présence de micro-organismes. Les coopératives versent en outre des primes rémunérant certaines caractéristiques des exploitations.

Le prix du lait est relevé auprès des coopératives dans 48 départements représentant 89% de la collecte en 2000.

- le prix du *lait standard*, versé pour un lait de composition et de qualité constantes, correspondant à un standard fixé au plan européen, à une exploitation qui possède un tank à lait réfrigéré et adhère au contrôle laitier. Ce standard est déterminé par référence à
 - o la qualité du lait : 49 000 germes et 249 000 cellules par millilitre, 900 spores butyriques par litre et un indice de lipolyse de 0,24.
 - o sa composition : 38 grammes de matière grasse et 32 grammes de matière protéique par litre de lait (on dit aussi 37x32 par référence à la teneur par kilogramme de lait dont la masse volumique est 1,03)
- le prix du *lait moyen*, réellement payé compte tenu de la teneur réelle du lait livré.

Tableau 26. Collecte de lait de vache dans les départements enquêtés (millions de litres)

	Collecte		Collecte		Collecte
01-Ain	273	42-Loire	281	62-Pas-de-Calais	591
02-Aisne	340	43-Haute-Loire	194	63-Puy-de-Dôme	274
08-Ardennes	275	44-Loire-Atlantique	1 089	64-Pyrénées-Atlantiques	123
12-Aveyron	301	45-Loiret	110	67-Bas-Rhin	109
14-Calvados	736	46-Lot	96	68-Haut-Rhin	89
15-Cantal	427	49-Maine-et-Loire	210	71-Saône-et-Loire	176
16-Charente	162	50-Manche	1 118	72-Sarthe	574
17-Charente-Maritime	130	52-Haute-Marne	177	76-Seine-Maritime	628
22-Côtes-d Armor	987	53-Mayenne	1 193	79-Deux-Sèvres	317
24-Dordogne	120	54-Meurthe-et-Moselle	153	80-Somme	336
26-Drôme	12	55-Meuse	410	82-Tarn-et-Garonne	419
29-Finistère	1 242	56-Morbihan	730	85-Vendée	539
31-Haute-Garonne	311	57-Moselle	358	86-Vienne	260
32-Gers	130	59-Nord	595	87-Haute-Vienne	14
35-Ile-et-Vilaine	1 530	60-Oise	247	88-Vosges	546
38-Isère	359	61-Orne	670	89-Yonne	202

Source : Ministère de l'agriculture, SCEES

L'indice est calculé à partir du prix du lait standard, le prix du lait moyen fournissant un indice de valeur repris en Comptabilité nationale. Les résultats de l'enquête parvenant après la sortie de l'indice du mois concerné, celui-ci est estimé sur la base du profil saisonnier et rectifié le mois suivant.

3.10.2. - Lait de brebis

Le lait de brebis est produit et collecté dans quelques départements, en premier lieu l'Aveyron, les Pyrénées atlantiques et le Tarn.

Le prix de campagne (septembre à août) est relevé par la DDAF de l'Aveyron auprès de la Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels du Roquefort.

Le prix moyen est calculé à partir de la rémunération des différentes qualités :

Classe I : Lait apte à la fabrication du Roquefort

Classe II : Lait destiné à la fabrication de produits diversifiés

Classe III : Lait utilisé à la fabrication de produits de dégagement : poudre, hors quota référence individuelle